



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Tarification des analyses dans les laboratoires de biologie médicale de l'EFS

Question écrite n° 17014

Texte de la question

M. Pierre Dharréville interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la tarification des analyses effectuées par les laboratoires de biologie médicale de l'Établissement français du sang. Pour rappel, l'EFS est le premier laboratoire de biologie médicale de France en matière de nombre d'actes réalisés par an. Il procède au sein de ses laboratoires à des examens plus ou moins complexes qui requièrent l'utilisation de techniques très différentes. Si les analyses les plus courantes peuvent être réalisées de façon automatisée, rapidement et en grand nombre, d'autres nécessitent des techniques manuelles et des investigations poussées qui prennent beaucoup de temps et font appel à des compétences particulières. Or ces analyses plus complexes ne sont clairement pas tarifées comme elles devaient l'être. Au vu du temps passé et de l'expertise mobilisée, elles sont actuellement sous-évaluées. Il y a donc nécessité de les revoir à la hausse. Cette révision de la nomenclature serait non seulement plus juste, mais elle permettrait aussi d'apporter à l'EFS des moyens supplémentaires, dont cet établissement d'excellence a besoin. Aussi, il lui demande ce qu'il envisage pour permettre cette révision prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17014

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2750

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)